République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 27 mai 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mai, à 8 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	
Pour : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par Robert DEMOLIN
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Adhésion au groupement de commandes pour la consultation des marchés d'assurance statutaire pour la Communauté de Communes et pour les communes.

CONSIDÉRANT l'article 8 du code des marchés publics qui autorise une pluralité de personnes publiques à s'associer afin de réaliser des économies d'échelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux ;

CONSIDÉRANT la capacité de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes à proposer un groupement de commandes pour la consultation des marchés d'assurance statutaire à ses communes adhérentes, si elles en font le choix ;

CONSIDÉRANT la proposition de convention constitutive du groupement de commandes qui a été proposée à l'ensemble des communes adhérentes, ci-annexée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande pour la consultation des marchés d'assurances statutaires proposé par la communauté de communes Gorges Causses Cévennes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la commune et la communauté de communes.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 01/06/2023

et publié ou notifié
le 01/06/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/06/2023
048-214800195-20230527-DE_100_2023-DE